



Diplôme d'état d'Ambulancier

Titre de la formation	Diplôme d'état d'Ambulancier – DE Ambulancier			
Diplômé visé	DEA niveau 3			
RNCP	RNCP36542 Date d'enregistrement : 16/06/2022 Date d'échéance : 01/06/2027 Ministère chargé de la santé			
Objectifs	Les 801 heures de formation (25 semaines) au diplôme d'état d'ambulancier vous permettront d'acquérir les connaissances et les compétences requises afin d'exercer la profession d'ambulancier aussi bien dans une entreprise de transport sanitaire privée associatif et aussi que dans un service ambulance d'un centre hospitalier. A l'issue de votre formation vous serez capable de : Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence Réaliser la prévention, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adapté à l'état de santé du patient Utilisation des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées dans son domaine de compétences en prenant en compte la prévention des risques associés Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité Rechercher, traiter, traiter les anomalies et des installations et en assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoirfaire professionnels Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques			
Durée de formation	D'une durée totale de 801 heures, la formation est organisée conformément au référentiel de formation. Elle comprend des enseignements théoriques et pratiques organisés en institut ou à distance et une formation réalisée en milieu professionnel. La formation théorique et pratique est d'une durée totale de 556 heures. La formation en milieu professionnel comprend 245 heures correspondant à un total de sept semaines de 35 heures.			

	La formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier peut, à l'initiative de l'institut, être suivie de façon discontinue, sur une période ne pouvant excéder deux ans. Dans ce cas, les modalités d'organisation de la scolarité sont déterminées par le directeur de l'institut après avis de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.		
Prérequis et public	La formation au diplôme d'état d'ambulancier est accessible sans conditions de diplôme. 1° Une pièce d'identité; 2° Le permis de conduire, hors période probatoire, conforme à la législation en vigueur et en état de validité; 3° L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route; 4° Un certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé; 5° Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France; 610° Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires; 5° Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis B2 ou tout autre document permettant d'apprécier la maitrise de la langue française. Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle en lien avec la profession d'ambulancier. La formation est parfaitement adaptée aux personnes en reconversion professionnelle, salariés ou demandeurs d'emploi.		
Voies d'accès	 La formation initiale dont la formation par apprentissage; La formation professionnelle continue; Validation des blocs et modules en complément de la VAE 		
Modalités d'admission	L'admission en formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier est subordonnée au processus de sélection des candidats défini à l'article 6 de l'arrêté du 11 Avril 2022*. Le processus de sélection des candidats comprend : Sune admissibilité sur dossier (Si toutes les pièces administratives sont fournies, étude du CV, de la lettre de motivation, du document manuscrit, et du dossier scolaire et professionnel) notée sur 20 Et un entretien d'admission noté sur 20 Pour se présenter à l'entretien d'admission, les candidats doivent réaliser un stage d'observation dans un service hospitalier en charge du transport sanitaire ou dans une entreprise de transport sanitaire pendant une durée de 70 heures. Ce stage est réalisé de façon continue sur un seul lieu de stage. A l'issue du stage, le responsable du service ou de l'entreprise remet obligatoirement au candidat une attestation de suivi de stage Cette attestation est remise aux examinateurs lors de l'entretien d'admission. Sont dispensés du stage d'observation: - le candidat ayant exercé au moins un mois, en continu ou discontinu, comme auxiliaire ambulancier, dans les trois dernières années; - les candidats issus de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou marins-		

	pompiers de Marseille justifiant d'une expérience professionnelle de trois années.
	A l'issue de l'évaluation des dossiers d'admissibilité, les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 sont déclarés admissibles. A l'issue de l'entretien d'admission, le jury d'admission établit la liste de classement, dans le respect de la limite de la capacité d'accueil autorisée. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.
	Des dispenses de tout ou partie de ce processus de sélection sont possibles en fonction des situations individuelles des candidats.
	Pour plus de renseignements, vous référer au référentiel de formation et/ou nous contacter**.
Secteurs d'activités	La profession d'ambulancier s'exerce dans le secteur privé commercial (entreprises de transport sanitaire), éventuellement associatif (la Croix-Rouge française) mais aussi dans le secteur public hospitalier (ambulances des établissements publics hospitaliers).
Types d'emplois accessibles	Ambulancier

Prochaines dates de formation

Session Janvier 2026			
Inscriptions aux épreuves de sélection sur MySelect	03/07/2025 au 04/11/2025		
Sélection sur dossier d'admissibilité	06/11/2025		
Entretiens de sélection (si concerné)	Jusqu'au 19/11/2025		
Affichage des résultats sur internet et à l'IFA à partir de 14h (si concerné)	20/11/2025		
Date limite de confirmation d'inscription	30/11/2025		
Date d'entrée et de fin de formation	12/01/2026 au 06/07/2026		

Session Septembre 2026			
Inscriptions aux épreuves de sélection sur MySelect	17/02/2026 au 10/06/2026		
Sélection sur dossier d'admissibilité (si concerné)	Au fil de l'eau jusqu'au 12/06/2026		
Entretiens de sélection (si concerné)	Au fil de l'eau jusqu'au 23/06/2026		
Affichage des résultats sur internet et à l'IFA à partir de 14h (si concerné)	24/06/2026		
Date limite de confirmation d'inscription après résultat de sélection	03/07/2026		
Date d'entrée et de fin de formation	Début de formation : Septembre		
	Fin de formation: Mars		





Diplôme d'état d'Ambulancier

Blocs	MODULES ET COMPETENCES	
Bloc 1 Prise en soin du patient à tout âge de	Module 1 : Relation et communication avec les patients et leur entourage <u>Compétence 1</u> : « <u>Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage »</u>	70 heures
la vie dans le cadre de ses missions	Module 2 : Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements Compétence 2 : « Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté »	70 heures
	Module 3 : Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement Compétence 2 : « Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient »	35 heures
Bloc 2 Réalisation d'un recueil de données	Module 4 : Appréciation de l'état clinique du patient <u>Compétence 3</u> : « Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences »	105 heures
cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	Module 5 : Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence Compétence 4 : « Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence »	105 heures
Bloc 3 Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière	Module 6 : Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre <u>Compétence 6</u> : « Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport »	7 heures
	Module 7 : Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient Compétence 7 : « Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient »	21 heures
Bloc 4 Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention	Module 8 : Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés Compétence 8 : « Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées, dans son domaine de compétences, en prenant en compte la prévention des risques associés » Compétence 9 : « Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité »	35 heures

Bloc 5	Module 9 : Traitement des informations	35 heures		
Travail en équipe et	Compétence 10 : « Rechercher, traiter et transmettre les informations			
traitement des	pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des			
informations liées aux	informations liées aux activités et transmettre ses savoir-faire professionnels»			
activités de transport,	Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des	70 heures		
à la qualité / gestion	risques			
des risques	Compétence 11 : « Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein			
	d'une équipe pluri professionnelle et améliorer sa pratique dans le			
	cadre d'une démarche qualité / gestion des risques »			
Suivi pédagogique individualisé des apprenants				

STAGES			
Parcours médecine d'urgence adulte / enfant (Service des urgences / SAMU-SMUR)	70 heures		
Enterprise de transport sanitaire	70 heures		
Structure de soins de courte et longue durée, soins de suite et de réadaptation, EHPAD,	105 heures		
enfant et adulte, psychiatrie et santé mentale			

Le stage en Structure de soins de courte et longue durée, soins de suite et de réadaptation, EHPAD, enfant et adulte, psychiatrie et santé mentale est organisé en fonction du projet pédagogique de l'IFA et du parcours professionnel antérieur de l'élève.





Diplôme d'état d'Ambulancier

	Blocs	Epreuves	Modalités
	Bloc 1	Module 1 : Relation et communication avec les patients et leur entourage	Evaluation comportant une pratique simulée ciblant un patient âgé ou handicapé ou porteur
		Module 2 : Accompagnement du	d'un appareillage médical
		patient dans son installation et ses	
		déplacements	
10		Module 3 : Mise en œuvre des soins	
		d'hygiène et de confort adaptés et	
	Bloc 2	réajustement Module 4 : Mise en œuvre des soins	Evaluation comportant una pratique cimuláe
	DIUC Z	d'hygiène et de confort adaptés et	Evaluation comportant une pratique simulée (permettant la validation de la formation GSU 2)
		réajustement	(permettant la validation de la formation 030 2)
		Module 5 : Mise en œuvre de soins	+
		adaptés à l'état du patient notamment	
		ceux relevant de l'urgence	Obtention AFGSU 2
EVALUATIONS	Bloc 3	Module 6 : Préparation, contrôle et	Pas d'évaluation en institut.
		entretien du véhicule adapté au	Evaluation du bloc lors du stage en entreprise de
		transport sanitaire terrestre	transport sanitaire.
ш		Module 7 : Conduite du véhicule	
		adapté au transport sanitaire terrestre	
		dans le respect des règles de	
		circulation et de sécurité routière et	
		de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient	
	Bloc 4	Module 8 : Entretien du matériel et	Etude de situation identifiée en stage / Etude de
	2.00 1	des installations du véhicule adapté au	situation pouvant comporter une pratique
		transport sanitaire terrestre et	simulée
		prévention des risques associés	
	Bloc 5	Module 9 : Traitement des	Etude de situation pouvant comporter une
		informations	pratique simulée
		Module 10 : Travail en équipe pluri	
		professionnelle, qualité et gestion des	
		risques	

L'évaluation des compétences acquises par l'élève est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation selon les modalités d'évaluation définies dans le référentiel de formation.

L'évaluation des compétences acquises au cours de chaque période de formation théorique et en milieu professionnel est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétences.

Le diplôme d'Ambulancier atteste de l'obtention et de la validation des cinq blocs de compétences définis dans le référentiel de certification.

L'accès à la certification est ouvert aux élèves n'ayant pas cumulé plus de cinq pour cent d'absence justifiée, non rattrapée, sur l'ensemble de la formation. Le diplôme d'Ambulancier s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel, selon les critères d'évaluation définis dans le référentiel de certification. L'institut de formation s'assure que l'élève a acquis l'ensemble des compétences métier.





Diplôme d'état d'Ambulancier

Les moyens techniques	Les moyens pédag	ogiques	Informations div		
De nombreuses salles de cours équipées de vidéoprojecteurs et d'écrans interactifs Des salles de travaux pratique Des salles de simulation Une salle informatique Accès à Pack Office Accès à Uness Formation	Cours dispensés en face à face alternant apports théoriques et exercices pratiques Enseignement clinique en milieu professionnel E-learning via Uness Formation Mise à disposition de ressources via Uness Formation Modalités pédagogiques variées : Présentiel, distanciel, e-learning, simulation, réalité virtuelle, quiz interactifs		Registre public d'accessibilité consultable sur simple demande Textes réglementaires RNCP36542 Référentiel de formation (Téléchargement sur notre page internet) Parcours individualisés (Téléchargement sur notre page internet)		
Méthodes mobilisées	(Quizizz !,	Plickers, etc.)	Poursuites d'étu	doc	
 Cours magistraux Travaux dirigés Travaux pratiques Travaux de recherches Simulation / Réalité virtuelle 			 D.E Aide-Soignant D.E Auxiliaire de Puériculture Diplôme Assistant de Régulation Médicale 		
Equivalences	Allègements partie	els ou complets	Blocs de compét	ences	
Possibilité d'équivalence : ⊠ OUI □ NON	Allègements partiels ou complets Possibilité d'allègements de formation : ☑ OUI □ NON		Possibilité de valider un ou des blocs de compétence : ☑ OUI ☐ NON		
Nous contacter pour étude de fa	aisabilite personnalise	ee. *Débouch	á.		
**Contact ifa38secretariat@chu-grenoble. Tel: 04 76 76 50 69 Adresse: CHU Grenoble Alpes Pavillon Marie Marvingt CS 10217 – 38043 Grenoble Ced		Ambulancier dip			
Tarification			Handicap		
Pour un devis personnalisé, merci de nous contacter : ifa38secretariat@chu-grenoble.fr Les apprenants peuvent, selon les critères d'éligibilité, bénéficier d'une aide régionale versée par la région Auvergne Rhône Alpes.			Les apprenants en situation de handicap compatibles avec la formation et l'exercice du futur métier, peuvent bénéficier d'aménagements d'examens et/ou de formation. Nous contacter : ifa38secretariat@chu-grenoble.fr		
Pour les deux promotions de l'année 2024 :					
44 présentés) : 95% 89,5% sur 26 le métie		Taux d'insertion dans l'emploi (autre que DEA) : 92,5% sur répondants%			

Nos engagements

- Nous proposons un accompagnement et un suivi pédagogique individualisé à chacun de nos apprenants
- Nous garantissons l'intervention d'intervenants experts et qualifiés dans leur domaine
- Nous garantissons des méthodes et des outils pédagogiques innovants et adaptés (mannequins hautefidélité, réalité virtuelle, plateforme d'enseignement numérique, etc.)
- Nos méthodes pédagogiques en institut varient entre des cours magistraux, des travaux pratiques, des temps de recherche documentaire, du jeu pédagogique etc.
- Nous proposons un calendrier de formation permettant une alternance entre formation théorique en institut et formation clinique en stage

^{*}Arrêté du 11 Avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier